L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE. 14 AOUT 1881.

L'ART D'EMPLOYER LE TEMPS.

Le temps est assez long pour quiconque en profite; Qui travaille et qui pense en étend la limite.

VOLTAIRE.

Bizarres contradictions de l'esprit humain!

L'homme trouve l'existence amère et cependant il entrevoit avec terreur le moment où la coupe sera retirée de ses lèvres.

Il se plaint de la brièveté de la vie—le cours des années lui paraît surtout rapide à l'époque où l'une d'elles vient, suivant l'expression consacrée, de tomber dans le gouffre de l'éternité—et cependant il laisse fuir une grande partie de sa vie sans l'utiliser.

Peu de personnes savent bien ordonner leur existence.

Sénèque disait déjà aux hommes de son temps; "Une partie de la vie se passe à mal faire; la plus grande partie à ne rien faire; la presque totalité à faire autre chose que ce qu'on devrait faire."

Il est plus utile encore que celui de prolonger la vie, c'est l'art de la bien employer.

La vie n'est rien par elle-même. "C'est, dit un moraliste, une ancoche qui n'a de valeur que par ce qu'on met dedans."

C'est un canevas que la Providence nous donne à broder.

Il ne suffit pas d'y tracer des lignes droites ou de folles arabesques.

Il faut accomplir sa tâche et donner du prix à la trame par la correction du dessin et l'harmonie des détails.

La vie la plus modeste en apparence peut être pour un homme intelligent ce que fut pour Milton la rame de papier grâce sur laquelle il écrivit, dit-on, son "Paradis Perdu."

Puisque, comme le veulent les poètes, la vie est un banquet, il faut en ménager les moindres reliefs et ne rien laisser tomber de la table du festin.

Les hommes éminents ont toujours eu le talent d'utiliser les miettes de la vie. Ainsi Montesquieu écrivit un jour tout un chapitre de "l'Esprit des lois" pendant que sa femme mettait ses gants.

Combien d'autres eussent perdu leur temps en récriminations ou tout au moins en réflexions philosophiques sur la coquetterie féminine!

Le chancelier d'Aguesseau avait une âme ornée de toutes les vertus, mais qui n'avait pas celle de l'exactitude.

Madame la chancelière n'arrivait jamais à table que vingt minutes après qu'elle était servie.

Son mari était un sage.

Il avait fait préparer dans la salle à manger un pupitre avec du papier, de l'encre et une plume, et chaque jour, au moment où le dîner était servi, il se mettait à écrire des méditations jusqu'à l'arrivée de sa femme.

Il fit ainsi un livre qui est un chef-d'œuvre et que nous possédons aujourd'hui.

Un des caractères de notre état social c'est qu'on nous pardonne cette expression, de hacher la vie trop menu.

Il y a trop de parenthèses dans notre existence, usage à observer, besoins factices à satisfaire, formalités mondaines à remplir.

La réalité vient trop souvent frapper à la porte. Nous perdons trop de temps à ôter et à rajuster le masque que nous impose le rôle qui nous est assigné dans la comédie sociale.

Éducations, soins hygiéniques, travail, tout est découpé.

Les Heures, en passant devant nous, tristes ou rieuses, ne forment plus la chaîne traditionnelle.

Elles se succèdent une à une, sans se donner la main.

Le célèbre Haller tomba un jour d'une échelle dans son cabinet de travail, et se cassa le bras droit.

Il écrivit de la main gauche, en attendant l'arrivée du chirurgien, pour ne pas laisser fuir, peut être sans retour, une idée qui venait de lui traverser l'esprit.

Le plus grand ennemi du travail, surtout du labeur intellectuel, c'est en effet l'interruption.

Que de temps perdu à rentrer en soi-même quand on est sorti à ramener ses idées et à retrouver le bout de son peloton.

C'est pour n'avoir pas pensé en roche jusqu'au sommet du mont que Sisyphe la voyait retomber éternellement sur lui.

Et chez un aussi grand nombre de personnes intelligentes, la vie est stérile, c'est parce que leur temps est mal distribué.

Quand la sphère de l'existence est trop morcelée, les forces se dissipent et se perdent sans résultats.

On emploie le meilleur de son temps à s'occuper des autres, et on regarde autour de soi au lieu d'aller droit son chemin.

Toutes les productions de l'esprit sont alors mesquines, éphémères, mal coordonnées.

L'activité littéraire et scientifique est toute de surface et manque de profondeur.

Le secret de presque tous les hommes qui ont étonné le monde par l'étendue de leurs travaux c'est de se lever matin.

Les heures matinales sont surtout fructueuses pour le travail, parce qu'elles nous laissent la libre possession de nous-mêmes, en nous isolant des importuns, des cérémonieux et des oisifs.

Il est certain que sans rien retrancher de la ration de sommeil qui est rigoureusement nécessaire à l'équilibre de la santé, il est facile de gagner deux heures chaque jour par le lever matinal.

Deux heures par jour d'un travail effectif, sérieux, non interrompu, c'est dix années de vie active, ajoutées à une existence de cinquante ans.

C'est un complément de vie qu'on demanderait en vain à la médecine et à l'hygiène.

Le temps est un capital qu'on gaspille au lieu de le faire fructifier.

Que de richesses enlevées aux fortunes privées et à la production nationale par les lectures frivoles, les conversations oiseuses, les discussions irritantes et les communications inutiles.

Que de millions sacrifiés, par exemple, chaque année, surtout dans la classe des travailleurs, à cette maladie du siècle qu'on appelle "la politico-manie!"

On ne comprend pas que les transformations sociales ont une marche fatale, inflexible. On est le jouet des événements et on croit pouvoir les dominer.

On passe alors son temps à bourdonner autour du coche.

Or le temps, c'est de l'argent. Chaque minute est une goutte de la pluie d'or qui séduisit Danaé.

DR. L. NOIROT.

Nouveaux évêques catholiques.—Monseigneur John McMullen, consacré à Chicago, le 25 juillet, est entré dans sa ville épiscopale, Davenport, Iowa, nouveau diocèse, le 30 du même mois. Sa Grandeur a été reçue avec tous les honneurs dûs à son rang et à sa dignité, par les autorités civiles et religieuses de Davenport. Le maire Henry lui a souhaité la bienvenue au nom de la ville, et M. V. Gannon, au nom de la population catholique, représentée par plus de huit milles personnes.

Monseigneur Kilian Flash, évêque de La Crosse, Wisconsin, sera consacré le 24 courant.

On n'a pas encore fixé le jour de la consécration de l'évêque de Newark, Monseigneur Winand M. Wigger, ni celui de la consécration de Monseigneur Michel J. O. Farrell, évêque nommé du nouveau diocèse de Trenton.

Suivant des informations qui nous ont été données, et auxquelles nous avons tout lieu d'ajouter foi, le Très Rév. Père A. J. Meyer, Lazariste, supérieur du séminaire de Brooklyn, auquel a été offert le titre de coadjuteur de Monseigneur Dubuis, évêque de Galveston, ne serait pas encore décidé à accepter cette lourde charge épiscopale. Il aurait même écrit à Rome pour refuser; on attend la décision du Souverain-Pontife.

Le diocèse de Nashville (Tenn.) ayant été détaché de la province ecclésiastique de St-Louis, pour être agrégé à celle de Cincinnati, les évêques suffragants de cette dernière province se sont réunis à la fin du mois dernier, sous la présidence de Mgr Elder, coadjuteur, pour choisir un successeur à Sa Grandeur, Mgr Feehan, devenu archevêque de Chicago.

Les illuminations colorées.—Les flammes à l'alcool (esprit-de-bois), notamment, peuvent servir à varier agréablement les illuminations; en voici quelques formules:

Feu bleu: alcool, 1 partie, acide borique, 1 partie.

Feu jaune: alcool, 1 partie, sel marin, 2 parties.

Feux rouges: 1° alcool, 1, sulfate de cuivre, 3; 2° alcool, 1, chlorure de strontiane, 1; 3° alcool, 1, cinabre (sulfure rouge de mercure), 2.

Feux verts: 1° alcool, 1, nitrate de cuivre 3; 2° alcool, 3, sulfate de cuivre, 2; acétate de cuivre, 2.

Les parties sont en poids.—On mélange bien les substances; on les verse ensuite dans des godets en terre, où ont été disposées quelques mèches de coton.—On y met le feu.

Ces compositions projettent une lumière d'une grande intensité.

Clôture de la session.

DISCOURS DE M. GAMBETTA.

Nous lisons dans le "Globe" du 30 juillet:

A quatre heures quinze minutes, l'incident impatiemment attendu depuis l'ouverture s'est produit: le président de la Chambre a déployé un papier que venait de lui remettre le président du conseil et lu d'une voix solennelle le décret de séparation.

L'allocution présidentielle que nous avions annoncée hier a suivi immédiatement la lecture du décret. On en trouvera le texte plus loin. M. Gambetta remercie ses collègues, sans distinction de parti, de la confiance qu'ils lui ont témoignée, mais il laisse au pays le soin de juger l'œuvre de la législature qui vient de finir, et nos lecteurs sauront lire entre les lignes de la phrase sur "quelques absences et quelques omissions."

A quatre heures vingt, l'allocution n'a pas duré plus de cinq minutes—le président prononçait la phrase sacramentelle: "En vertu de l'article 2 de la loi constitutionnelle, je déclare la session de 1881 close": la Chambre élue les 14 et 28 octobre 1877 avait vécu!

Discours de M. Gambetta.

Messieurs, nous allons disparaître, et je manquerais à des précédents hautement établis et aux sentiments de gratitude et de reconnaissance qui m'animent, si je ne rendais à la Chambre tout entière, sans distinction de nuances et de partis le témoignage du concours toujours fidèle qu'elle m'a prêté et qui m'a fortement soutenu dans la tâche si difficile et si nouvelle pour moi, comme on a pu, le reconnaître quelquefois, qui m'était imposée. Si j'ai pu pendant ces trois années être de quelque utilité dans vos délibérations, je ne m'illusionne pas, messieurs. Je sais que je le dois autant au concours de mes collègues qu'à l'assiduité, à la bonne volonté, à l'énergie persévérante que j'ai apportées dans l'exercice de mes fonctions. Il ne me conviendrait pas et il ne conviendrait pas à cette assemblée que je la retinsse plus longtemps et que, sortant de la réserve que je dois garder, j'entrasse dans le domaine de la politique future. Le suffrage universel tiendra, prochainement, ses grandes assises. C'est à lui qu'il appartiendra, dans la plénitude de sa puissance et de sa liberté de juger votre œuvre, messieurs, qui comme celle de toutes les assemblées, aura été l'objet de la part des contemporains de critiques plus vives que celles que pourra lui réserver l'histoire. Avec son instinct infaillible, avec sa générosité native, le pays saura distinguer dans tout ce que vous avez fait le mieux du bien, et, dans le bien lui-même, faire la part de quelques écarts et des quelques omissions qui ont pu se produire, c'est à ce jugement qu'il faut nous en remettre, messieurs, convaincus que tous dans le pays nous accepterons ce jugement, et nous nous inclinerons devant son verdict, car le pays seul est le maître (Très bien! Applaudissements.) Quant à nous, messieurs, je le souhaite et je le désire ardemment pour ceux qui siègent ici comme pour ceux qui siégeront demain, je souhaite que la politique dans cette enceinte n'ait jamais qu'une inspiration le service de la Patrie et le salut de la République.

Faits divers—Avant-hier, M. Gaston Tissandier a fait, aux Arts-et-Métiers, à Paris, des expériences sur un ballon qui est destiné à figurer à l'exposition d'électricité.

Ce ballon, qui a la forme ovoïdale de celui inventé par M. Giffard, en 1852, est une réduction, au dixième, de l'aérostat que M. Tissandier se propose de faire construire. Il mesure 3 mètres 50 de longueur et 1 mètre dans sa plus grande largeur; sa capacité est de 2,200 litres de gaz hydrogène; sa force ascensionnelle est de 2 kilog. Il pivote sur un manège de 16 mètres de circonférence. Son propulseur, formé par une machine dynamo-électrique, système de Siemens, a été construit, avec le plus grand soin, par M. Trouvé. Cette machine, pourvue de deux accumulateurs, inventés par M. Planté, et pesant 500 grammes chacun, met en mouvement une hélice, laquelle imprime au ballon une vitesse propre de 3 mètres à la seconde.

Le moteur électrique offre deux avantages sur les moteurs à vapeur: sa marche est régulière et son poids reste égal, et il n'a pas l'inconvénient que présentent les ballons à gaz combustible.

Ce ballon-modèle fonctionnera sur une tringle, dans toute la longueur du Palais de l'Industrie. Quant à l'aérostat que M. Tissandier se propose de faire construire, il aura une longueur de 35 mètres, et, au milieu, une largeur de 13 mètres. D'après les calculs parfaitement établis par l'aéronaute, il enlèvera 300 kilogrammes et 1,000 kilogrammes d'accumulateurs, qui lui donneront une vitesse de 10 lieues à l'heure.

Aussitôt l'achèvement de ce ballon aux proportions colossales, M. Tissandier s'enlèvera par un temps calme dans les airs, et se promènera, dit-il, d'un point à un autre au-dessus de Paris, pendant deux heures au moins.

Un nouveau remède contre le croup.—Un médecin allemand, M. Guttmann, avait publié, vers la fin de l'année dernière, une statistique où 81 cas de croup, traités par la polycarpine (extraites des feuilles d'un arbre du Brésil, le Jaborandi), avaient tous été guéris dans l'espace de vingt-quatre heures à trois jours.

En France, le 16 mai dernier, le docteur Rebouleit réussissait, à l'aide de ce médicament, à conjurer, chez un jeune enfant atteint du croup, une mort imminente.—Le 23 du même mois, chez un enfant près d'être étouffé par l'affection diphtérique (croup), M. le docteur Paul Cassin, par l'administration de la polycarpine, a ramené, en vingt-quatre heures, le malade de trépas à la vie.

Voici, d'après une communication faite à la Société de médecine de Vaucluse, la formule employée: "Polycarpine muriatique, 1 centigramme.—Pepsine, 2 centigrammes.—Acide hydrochlorique, 1 goutte.—Eau distillée, 120 grammes.—Dose, une cuillerée à café d'heure en heure."

L'efficacité de ce médicament paraît résider dans la double action qu'il possède de déterminer une sécrétion extrêmement abondante dans les glandes salivaires et les voies respiratoires, et une sueur non moins prononcée.

Dominicains.—Le Très Rév. Père Joseph Marie Larocca, maître général de l'ordre des Dominicains, vient de faire une visite de la plupart des maisons de son ordre aux États-Unis. Il était accompagné du Rév. Père Carbery, dominicain, presqu'aussi connu en Irlande que le célèbre orateur, le Rév. Père Burke.

C'est la première fois, depuis l'établissement de l'Ordre, qu'un supérieur général fait personnellement la visite de toutes les provinces. L'illustre visiteur se propose de passer quelque temps, maintenant, en Irlande et en Angleterre, puis en Belgique et en Hollande, et, à son retour, à Rome, de convoquer une assemblée générale de ses frères.

Yorktown.—Dans le programme des fêtes du centenaire à Yorktown, la religion catholique n'a pas été oubliée. Sa Grandeur Monseigneur Gibbons, archevêque de Baltimore, et Monseigneur Keane, évêque de Richmond, sont invités à célébrer un service religieux, dans la matinée du dimanche, 16 octobre.

Il est probable que le saint sacrifice de la messe sera offert, sur les lieux témoins du glorieux triomphe des Américains et de leurs alliés.

Un duel sous cloche.—Dimanche à midi, chez Nicolo, le coiffeur bien connu de la salle de Pisieres:

Charles, dit le Chauve, cause avec don Pedro qui passe pour compter au nombre de ses aïeux Pharamond le Chevelu et peut-être aussi le vieil Harpagon de sordide mémoire.

—Bonjour, cher, vous avez donc juré de dépenser votre patrimoine en philoxène. Si j'étais à votre place, je chercherais sans retard cette plantation capillaire qui vous donne un faux air de Papou verni par la civilisation.

Pedro fait un haut-le-corps dans lequel on reconnaît l'indignation que lui cause l'amère critique du sceptique Charles, puis au bout d'un moment:

—Vous ne sortez pas, très cher?

—Palsambleu de mon cœur, je vous accompagne si vous déclarez ici, devant témoin, que vous allez m'offrir quelque chose.

Et Pharamond, pardon, Pedro l'économe, après avoir planté, les yeux au ciel, sur le crâne déplumé du beau Charles:

—Une coupe de cheveux si le cœur vous en dit.

A dernière heure le bruit courait qu'une rencontre allait avoir lieu.

—Mme Marie Blanc, de Monaco, est morte à Moutiers-en-Savoie. Mme Blanc était allée prendre les eaux à Brides-les-Bains, et c'est sans doute en revenant qu'elle a succombé.

Mme Blanc était née tout près de Hombourg, en Allemagne. Elle était âgée d'environ cinquante ans.

Elle meurt ayant réalisé ses vœux les plus chers. Deux de ses filles, aujourd'hui mariées, sont devenues princesses par leur mariage; la princesse Radziwill et la princesse Roland Bonaparte.

Elle laisse, en outre, un fils, M. Edmond Blanc, bien connu dans le monde des courses.

SPECTACLES BALS, &c

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le fameux orchestre du

Professeur MOSES,

William Riebel.........................cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

CONCERT EN MATINÉE TOUS LES SAMEDIS, A MIDI.

Les célèbres Gymnastes, les

FRÈRES VALDEZ,

exécuteront sur le Trapèze des tours de force remarquables, tous les soirs, à partir du

LUNDI, 1er AOUT 1881.

Aussi, en voie de préparation, des attraits comiques amusants et de bon goût.

Pour les programmes, voir les journaux quotidiens.

Des convois spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis préalable de trois heures. Des convois partent de l'intersection des rues Canal et Connecticut à 6:15, 7 heures A. M. et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., alors toutes les demi-heures jusqu'à 8, puis toutes les vingt minutes.

Le dernier convoi part de la ville à 10:15 heures P. M. et de West End à 11:30 heures P. M.

Le Dimanche les convois partent toutes les 15 minutes.

Trajet, aller et retour, seulement 15 sous.

8août—1P   C. B. EVANS, Surintendant.

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,

TOUS LES SOIRS,

Par l'Orchestre du FORT ESPAGNOL.

W. Borchert..........Chef d'Orchestre
R. Gewert..........Solo de Cornet
G. D'Aquin..........Solo de Flûte
O. Jahn..........Solo de Clarinette

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Basin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.

20 billets d'excursion $2.50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train feront attention d'obtenir un billet, ou moyennant de billet du conducteur pour chaque billet payé.

Le dernier train part du Lac à 11 P. M.

10 juin—

INSTITUTIONS.

Externat des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix.

Les Sœurs Marianites de la Sainte Croix, établies depuis 1856 dans la paroisse de St. Vincent de Paul, 3e district, ont pris, en 1869, à la requête du Rév. P. E. J. Pelliser, la direction de l'école paroissiale de St Vincent. A cette époque, les Sœurs avaient, à leur domicile même, rue des Remparts, entre Congrès et Mazant, un Externat qu'elles ont fermé lorsque l'école paroissiale leur a été confiée. Leurs services n'étant plus nécessaires dans cette école, elles se proposent de rouvrir leur Externat de la rue des Remparts et d'y admettre des élèves à des conditions aussi modérées que celles faites aux élèves de l'Ecole de St. Vincent. En outre des branches d'enseignement à St. Vincent, il sera donné aux élèves, sans frais, des leçons de musique vocale et de travaux d'aiguille de toutes sortes, et les Sœurs, conformément à leurs règlements, recevront gratis les élèves qui ne pourraient payer leur pension.

Une Magiaud, comme il convient de tout le monde pour son talent de premier ordre comme musicienne, donnera à cet Externat des leçons aux élèves qui auront besoin de ses services. L'ouverture de l'école aura lieu le 1er septembre.

10 juillet—Tous les Dim. jusq. 1er sept.

INSTITUT ST-LOUIS POUR JEUNES FILLES, DIRIGÉ PAR MME. M. S. FARNET, 273 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents de leur bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.

3 août—1m MarJD.

UNIVERSITÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Collége Agricole et Industriel,

BATON ROUGE, LNE.

COL. Wm. PRESTON JOHNSTON, PRÉSIDENT.

Session de neuf mois commençant le 5 octobre 1881.

Localité saine. Enseignement gratuit. Logement, pension, soins médicaux, etc., $16 par mois. Uniforme peu coûteux. Fort personnel de professeurs compétents. Ateliers du département industriel en opération. Discipline militaire. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au

PROF. L. W. SEWELL,

26 juil—1mois   Bâton Rouge, Lne.

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

Les Départements Académique, Biblique et de Droit ouvrent le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65; Biblique, $15; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $90; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valent $100 chacun, ont été accordés aux étudiants méritants à la clôture de la dernière session. Quatre "Graduate Fellowship" valent $300 chacun, et deux "Post Graduate Fellowships, valent $500 chacun, ont également été accordées.

Les divers chaires de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. Six cent trente-deux étudiants de vingt-un États ont immatriculé l'an dernier.

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Leach, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.

15 juil—1m

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

Avec le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collège est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessus du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat. La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3 m. V&C.

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CACHET CI-DESSUS EST LA MARQUE DE VÉRITABLE ET [illegible]

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros en [illegible] le vendent à la Nlle-Orléans.

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; la scrofule, les affections cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine, $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à

J. CONNER & Cie.,

Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.

29 mai—Sm. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,

A Abita Springs

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.

10 juin—au 31 août

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; par quinze jours $25; par semaine $12.

21 mai—Sm

UN PLACEMENT EXCELLENT ET SUR.

"BONS DE CINQ POUR CENT EN OR DE 1951"

—DU—

Chemin de fer Chicago, St. Louis et Nlle-Orléans.

BONS COUPONS OU CERTIFICATS ENREGISTRÉS DE $1000 CHAQUE.

Ces bons sont garantis par une hypothèque qui couvre les franchises et la propriété entière de la compagnie, y compris le matériel roulant, les branches, extensions, terres ou autre propriété maintenant possédée ou à qu'que époque que ce soit acquis pour le service de ce compagnie.

Ce prêt a été autorisé pour consolider les dettes existantes, avec une grande réduction des charges d'intérêt et une augmentation de la dette.

La compagnie du chemin de fer central de l'Illinois possède les deux tiers du capital-actions et contrôle cette extension méridionale de la ligne du Caire à la Nouvelle-Orléans.

Maintenant offerts en vente. Des renseignements plus précis peuvent être obtenus à la BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, Lne.

23 juil—1m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLÉANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$400.000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. L. Hernsheim,	Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Thos. H. Oliver,
P. E. Mortimer,	John H. Parker,
Reuben G. Bush,	Chas. Marks,
Edward Rells,	Henry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Mellon,
A. H. Sievert,	Lucien Dubey,
U. Marinoni,	Louis Fonden,
Chas. H. Deleon,	Charles Newman,
S. P. Grigsby,	S. C. Oralon,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Ford. Marks,	Wm. B. Lyman.
E. H. Adams.	

16 juil—1 an Vdt.

ANT. CARRIÈRE

E. L. CARRIÈRE   CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 34 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Santé c'est Fortune!

Traitement du Dr. E. C. West pour les nerfs et le cerveau; un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, l'Abattement des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Émissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en une guérison. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et en détail, 130 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

2 avril 1m—Dim.Mar.Jeu.

HENRY N. SIEBRECHT.

49......RUE ROYALE......49

MEUBLES DE SALON, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17......RUE MAGASINE......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Pendant d'assez longues années, le propriétaire peut garder les objets en sûreté au besoin de ses prêteurs.

1er juil 8'81   Sto b—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Ladislas Léon
Berger Prosper Jules	Lemaitre François
Bérot Pierre	Levesque Laurent
Brunet Antoine	Lombard François
Buros Mlle Emilie et Charles	Lafontaine Armand
Bouche Jacques	Lisse Louis Clément
Boucheaux Dominique	Lapierre Paul
Bonnemi Albert	Lecompte Paul Adolphe
Chastain Catherine	Lelong Jules Numa
Cazal Bertrand	Malhuel François
Chavagneux Étienne	Marteau Louis
Chevalie Pascal	Marie Pierre Martin
Cholet (la famille)	Mayorel Léonard
Courtiade Eugène	Marie
Court Paul	Maux Denis
Curiache ou Turbournak J.-Pierre	May Dominique
Cassara Florentin, Fils, Emile, Léon	Maury Paul Emile
Charles Armand	Maumus Catherine
Coutard Albert	Noyer Paul Camille
Daniel Louis	Ollier Julie Vve Bérot
Dubois Jean François	Pasquier Pierre
Dussin Marc	Peyret André
Duboc Joseph	Petit Joseph et Auguste
Duberry Léon L	Pagnier Augustin
Durand Pierre Marie	Peyret Édouard
Durand Mlle Caroline	Carmel Mme
Escudier François	Le Moine Jean-Marie
Fischbach Adam	Rebbe Félix
Fiseh Ches	Rossignol Louis
Gabane Gabane Alfred	Rangé Jean Baptiste
Galle Stanislas	Robert Edmond
Girard Auguste	Roussel François Eugène
Grenard Mme Vve	Rouge (la famille)
Grumbach Max	Sabanel Ferdinand
Guillon Clodomir Auguste	Salles Clément
Halin Frédéric	Sandoz Marie Victoire
Harvieux Mme Vve	Schmitt M
Jullien Jean	Sendels Germain
Jean Mme (bouchère)	Simon Mathias
Joly Mme Vve	St-Martin Joseph
Juliac, née Finochmann	Taillon ou Jamison Joseph
Tauchet Gustave Louis	Thieck Vincent
Tamarese Jacques	Valentin, André, Antoine, Adolphe
Lafontaine Joseph	Vergnes Hugo

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881,

Le Consul,

1août—   Vicomte PAUL D'ABZAC.

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881,

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commence ponctuellement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	...	10,000
1 Lot de	5,000,	...	5,000
2 Lots de	2,500,	...	5,000
5 Lots de	1,000,	...	5,000
20 Lots de	500,	...	10,000
100 Lots de	100,	...	10,000
200 Lots de	50,	...	10,000
500 Lots de	20,	...	10,000
1,000 Lots de	10,	...	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les approx. du gros lot	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les approx. du deuxième lot	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les approx. du troisième lot	900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par dépêches ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les villes, cités, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent invariablement accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, à la Nlle-Orléans.

Envoyez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

John Chaffe, frère et fils, versus Wm T. Oliver, administrateur.

Cinquième Cour de District, Paroisse de Richland, No 549—En vertu d'un writ de fieri facias contre John Chaffe, Charles Chaffe et Wm H. Chaffe, in solido et en faveur de Susan J. Oliver, décédée, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 13 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Chestnut et Coliseum, composé de la portion du fond des lots Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 23 janvier 1847, déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme lots No 46 et mesurant quarante-deux pieds plus ou moins de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent douze pieds dix pouces plus ou moins entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par John Chaffe par achat de Mme Mary Anne Marshall, femme de H. B. Cressp, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 mai 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 août—13,20,27—sept 3,10,13

Chas. C. Murdock vs. Edward Baker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3883.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Erato, par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté vers la rue Carondelet par une allée de neuf pieds de largeur ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage de tous les lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le No neuf et une portion du lot adjacent, désigné par le No dix, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, en date du 1er janvier 1846, et déposé pour référence en l'étude de F. Lanusse, notaire en cette ville.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John M. Weimann, par acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juillet—19,26, août 2,9,16,20.

RÉUNION DE CRÉANCIERS.

Raphael Rosenthal vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 3665.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 20 août 1881, à 10 A. M.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 août—10,14,19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Antoine Garcia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3664—Division A.—Attendu que P. A. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Antoine Garcia, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 juillet—6,10,14.

Succession de François Lafont.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3662—Division A.—Attendu que Bonaventure Bérard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lafont, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 août—10,14,19

Succession de Dame Susan B. Thomas.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3664—Division D.—Attendu que Louis J. Boyd, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dame Susan B. Thomas, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 août—6,10,14

Succession de Justin Brout.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3663—Division C.—Attendu que P. A. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Brout, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 août—6, 10, 14.

Succession de Thomas H. Stevens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3448—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Lenora O. Stevens, administratrice de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7août—7,11,16.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:		
Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivières	9,296 05	
Sur risques maritimes	3,535 50	
		$89,651 00
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 95
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et annulations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	3,698 88	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,062 10	
Escompte	12,284 33	
Bureau des Réassureurs	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,864 55	
		$65,349 62
Profits nets		$22,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,798 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,600 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
		$22,381 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,361 82
Primes en voie de perception	11,772 86
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	33,254 31
Billets garantis par nantissements	7,795 66
Billets garantis par hypothèques	11,356 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,986 85
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, et de plus un intérêt de six pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. FRAGST,	A. WALTZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
E. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHRODER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
J. D. FINLEY,	A. HAHN,
THEO. L. SUGG,	S. H. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
J. SANCHO,	J. F. MENGE,
J. THORMAEHLEN,	M. MANN,
C. SARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	H. SCHMIDT.

14 juillet—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Une charmante maison avec jardin, Formant l'angle sud-ouest des rues Remparts et Columbus près Esplanade.

Par C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31, rue du Camp—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de déplacement—

Le cottage résidence à un étage, avec mansarde, bien situé et vaste formant le coin sud-ouest des rues Remparts et Columbus, dans le carré borné par les rues Remparts St. Claude, Columbus et Kerlerec. La propriété est à proximité du Couvent des Ursulines, coin des rues Esplanade et Remparts, et comprend trois terrains désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le terrain No 1 mesure 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue des Remparts, 45 pieds 10 pouces de large à l'arrière, sur 122 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Columbus et 123 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur du côté supérieur. Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de face rue Columbus sur 90 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et 36 pieds 6 pouces à l'arrière.

La maison est très confortablement arrangée, est large, a des chambres bien aérées avec des ouvertures au sud et à l'est, de vastes dépendances; et le terrain de surplus est planté richement d'arbres d'ornementation, à de l'ombre, et une grande variété d'arbres fruitiers en rapport, tels que: orangers, poiriers, ananas, pêchers, amandiers, raisins et fleurs fines.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, les honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13août—13,14,21.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Philippe, maintenant Dryades et Perdido.

Succession de Louis Mihaud.

No 3308—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 août 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, à l'encoignure des rues Philippe maintenant Dryades et Perdido, et dans l'îlet borné par les rues Philippe maintenant Dryades, Perdido, Baronne et Union. Le dit portion de terre mesurant, au pied américain, 57 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, 71 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Philippe maintenant Dryades, 36 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Philippe ou Dryades, puis 34 pieds et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Perdido et 76 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la dite rue Perdido, bornée sur le côté vers la rue Baronne par la propriété anciennement appartenant à Marie Sébastienne appelée Lartigue alias Marie St. Becquier Lartigue, sur le côté vers la rue Union par la propriété autrefois appartenant à William Moore.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes d'Etat dues et payables en 1881. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de Bourse, aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 20 27—sept 3 10 17.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.

Cour du Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane—No 8566.

Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

Conformément à un décret de la Cour, rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée, et daté du vingtième jour de juin 1881, je, soussigné, maître, procéderai à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt-septième jour d'août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytania, Jackson et Philippe, et composée de 1° deux certains terrains désignés par les Nos vingt-un et vingt-deux, sur un plan fait par C. G. Hedin, daté du dix huit Novembre, 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St-Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds, ensemble avec les terrains Nos vingt-sept et vingt-huit, lesquelles sont désignés sur le plan de division du dit terrain Nos vingt-deux et vingt-trois passant par les dites terrains Nos vingt-sept et vingt-huit.

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant décrit, et de l'autre côté par l'autre partie des terrains Nos dix-neuf, vingt et dix-huit et vingt-neuf, et formant une partie du dit terrain par l'acte hypothécaire à la date du 2 juillet 1866 passé par devant F. C. Cuvillier, notaire, et agissant pour W. H. Renaud, par l'acte passé pardevant L. J. Webster et H. G. Stetson, passé pardevant W. W. Renaud à L. J. Webster en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Prytania, Philippe et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et de cent-vingt pieds de la rue St-Charles. La portion de terre ici décrite mesure, sur une ligne à l'intérieur de la rue Prytania et parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes, de là elle s'étend vers la rue Philippe, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles cinquante-cinq pieds dix pouces et trois lignes, de là elle s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; de là elle s'étend vers la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St Charles, cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes au point de départ; le tout au mesure américaine, laquelle portion de terre forme le fond de deux certains terrains de terre, dans le carré ci-dessus décrit, et désignés par les Nos un et deux, faisant partie de la propriété de terre comprise entre les lignes de cent-six pieds au moins de la maison, dérivant de la plus rapprochée de la rue Philippe, de la grande portion de terre comprenant tout le terrain numéroté seize, et la moitié de celui-ci contiguë au terrain numéro quinze, sur un plan fait par C. G. Hedin, architecte, en date du 18 novembre 1847, et déposé pour qu'on s'y réfère, à le bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, et aussi, tracé sur un croquis fait par N. T. Thompson, sous-voyer de la ville, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant Adolphe Boudousquié, ci devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, résultant de l'acte hypothécaire en sa faveur, accordé par le dit W. H. Renaud, à la date du 8 mars 1876, passé pardevant N. B. Trist, notaire, et enregistré comme prouvé en cette affaire.

Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite ici, est vendue d'abord pour opérer le paiement de la somme de $6,000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement dû à la compagnie d'assurance du Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et aussi pour payer et satisfaire la dette de $9,000 dûe à L. J. Webster, plaintif en cette affaire, avec intérêt de 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1879, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1880, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1881, jusqu'à paiement parfait, et garanti par une seconde hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant; et pour tout surplus, s'il en est, du prix d'adjudication de la dite propriété en sus du montant dû à la dite compagnie d'assurance Hope, et au dit L. J. Webster, l'acquéreur devra retenir entre ses mains le dit surplus jusqu'à concurrence de $2000, montant de billet en la possession du dit Webster, de $2000 dû le 1er juillet 1882, consenti par le dit W. H. Renaud, et garanti par hypothèque sur la dite propriété, et la différence, s'il en est, au comptant.

La propriété troisièmement décrite est vendue pour payer la dette en question précédemment de $9000 avec l'intérêt précité dû à L. J. Webster, et garanti par la première et seule hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, au moment de la dite vente, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété troisièmement décrite, si excédant il y a de la dette de $9000 avec intérêt, l'acquéreur jusqu'à concurrence de $2000 du dit excédant, à retenir le montant entre ses mains pour faire face au dit billet non échu, dû le 1er janvier 1882, et la différence, s'il en est, comptant.

HENRY C. MILLER, Solliciteur.   A. G. BRICE, Maître.

23 juil—23,30,—5 13 20 27août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Harris.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Jefferson, Cambronne et Burthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant le coin des rues Burthe et Jefferson.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent un magasin à un étage et deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.

27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

Basile Barès a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la compagnie seront exécutés avec le plus grand soin.

29 avr—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON, EFFETS Mobiliers, Tapis, Miroirs, Buires, Nattes, Matelas, Stove et Ustensiles de cuisine, &c., &c.

Un grand Piano élégant et une belle pendule en bronze.

Succession de Dame Marguerite Madden et de Williams C. Madden tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 2170.

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—JEUDI, 25 août 1881 à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 146 rue Constance, coin Robin, en vertu d'un arrêt de l'Honorable H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, dossier No 2170, pour le compte de la succession de Dame Margaret Madden et de William C. Madden tous deux décédés, à l'enchère publique il sera vendu:

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON ET d'effets mobiliers accusés sur l'acte d'inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions Comptant sur livraison.

14 août—14,17,21,23,25.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Etables à vaches à l'encan, située sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Hélèna, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 128 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, galerie et cabinets, hangar deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c., &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9 et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Bergi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 99 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'île, No 7 bornée par les rues Antoine, Bienville, Hélène et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Bergi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hélène sur les profondeurs suivantes. Lot No 11, 268 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles, transfert de police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant, au moment de l'adjudication, 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10,20,27, 3,10 sept.

Succession de Raymond Delord.

No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres.

Résidence à un étage en briques, No 144 rue Dauphine.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 20 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres de 54 pieds 11 pouces 2 lignes, de là 20 pieds 6 lignes sur une ligne parallèle vers la rue Toulouse et courant vers la rue Royale, de là sur une seconde profondeur de 27 pieds 5 pouces 5 lignes, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 4 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages avec entre-sol, contenant quatre étages, ayant sept chambres et un cabinet, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres plates, etc., etc.

Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine en briques et une autre bâtisse en briques contenant sur la ligne du fond, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs seront tenus de payer comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

17 juil—17,23,30—août 6,13,20.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530 92
Risques maritimes	26,455 71
Risques de rivières	26,518 80
Total des primes	$318,505 43
Moins primes non acquises	84,003 00
Primes nettes 31 mai 1881	$234,502 43

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$54,291 90	
Sur risques maritimes	5,182 27	
Sur risques de rivières	6,931 58	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,229 87	
Réassurances et primes remboursées	16,942 41	106,574 03
Profits		$128,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$233,989 9
Bons de ville ($43,600)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,687 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,853 63
1449 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	46,315 00
Billets à recevoir	59,903 55
Primes en voie de collection	35,225 28
Scrip de ville ($6,379 39)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,200 00
Argent en caisse	73,571 72
	$687,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Ladiste,
B. W. Taylor.	

12juin—

Succession de Henry Bidwell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3645—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par C. O. Cummings et W. T. Leibrock, exécuteurs testamentaires du défunt ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 août—9 13 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pour cause de départ.

Une résidence élégante pour famille, rue Roman, entre celles Esplanade et Kerlerec, No 262 rue Roman.

Par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 20 août 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, très ponctuellement, au plus offrant, pour cause de départ.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Esplanade, Kerlerec et Prieur, mesurant 31 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 132 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois élégante pour famille ayant de larges corridors sur les côtés, salon, chambre à manger, chambre à coucher et cabinet sur le rez-de-chaussée, chambre et cabinet dans les mansardes, une bâtisse à deux étages avec cinq chambres, dépendances, lieux d'aisance, cave, plants de jardin, etc. La propriété est connue par le numéro municipal No 262 rue Roman. La propriété est située dans le voisinage de MM. Morgan, Rios, Galpi, Philippi, Schwartz, Léon, Rabin, Seixas et autres, près des marchés, chars, écoles, enseignements qui la rendent d'une grande valeur.

Termes et conditions—Un tiers comptant ou plus, la balance à 1 et 2 ans en billets portant intérêt de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, 5 0/0 d'honoraires d'avocat, assurance et transfert de police et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1881, en sus de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—N'ayant aucune limite ceux qui cherchent une résidence agréable et dans un voisinage la recherche sont respectueusement invités à la visiter avant la vente.

14 août—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Dufossat, épouse décédée de Louis Aubian.

Par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levee et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. B. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 2 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levee. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurant, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes. Le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10, le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12, et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 12 et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Magazine, Marengo et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur un dit plan, dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 formant le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 2, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2,6,13,20,27—sept 3.

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3704.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. H. Righter juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881 pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilège, se situées en dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, désigné par le numéro un et mesurant 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le fond qui le divise du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 4 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 16 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 4 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans, et a été acquis par le défunt par achat d'Edward Vigné, administrateur de la succession de feu Dame Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage deux salons de loge trois salons et galerie faisant face aux deux rues, Orléans et Royale; sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde, attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

16 juil—16, 23,30—août 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,

Rue Roman, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en pla e de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 36 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1822, déposé à l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville.

Étant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Celvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cave, puits, etc.

2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 33 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 12 février 1873.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté, une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, &c. &c.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, par billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juil—10,26—5,9,16,20 août.

L'Abeille de la [illegible]

Bureaux, No [illegible]

NOUVE[illegible]

DIMANCHE [illegible]

SCIE[illegible]

La chaleur [illegible]

Comment [illegible]

Lundi dernier, [illegible] tée à l'Académie [illegible] de la chaleur. [illegible] peu question [illegible] M. Chevreul a dit [illegible] ment on devait [illegible] chaleur sur [illegible] dont nous luttons une élévation [illegible] re du sang.

C'est [illegible] idées fort justes [illegible] Chevreul que nous d'hui; nous [illegible] à dire un mot de moyens que nous ment à ceux dont [illegible] pour combattre la [illegible]

Comment agit sur [illegible] extérieure.

[illegible]

FEU[illegible]

A

DU [illegible]